

INFOS - AMBROISIE

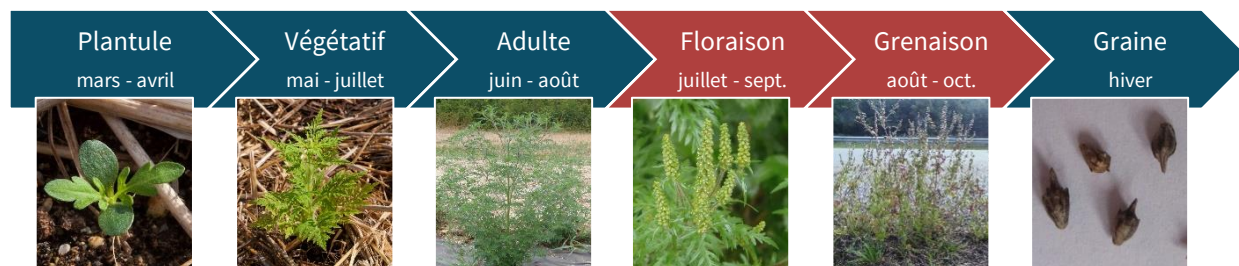
Mai 2020

TABLE DES MATIERES

Lutter contre l'ambrosie : un problème de santé publique.....	1
Les premières plantules détectées dans la région.....	2
Une lutte obligatoire	2
Plaquette « Lutter contre l'ambrosie en milieu agricole »	3
Plaquette « Ambrosie : gérer sa présence dans les collectivités »	3
Désignation des référents communaux.....	3
Une équipe mobilisée pour accompagner la lutte contre l'ambrosie.....	4

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE : UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE

L'ambrosie à feuilles d'armoïse est une plante exotique envahissante **particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes**. Elle est capable de coloniser des milieux variés (parcelles agricoles, friches, chantiers, bords de route ou de cours d'eau etc.) constituant ainsi une menace pour l'agriculture et la biodiversité.



Cycle de développement de l'ambrosie

Les pollens d'ambrosie, émis majoritairement en août-septembre, provoquent **de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme...)** chez les personnes sensibles. Ces affections peuvent toucher n'importe quel individu, notamment en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. En 2019, un tiers des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont eu des signalements d'ambrosie sur leur territoire (source : plateforme « Signalement ambrosie »).

Contrôler la présence d'ambrosie chaque année, avant sa floraison, c'est agir pour la santé de tous !

LES PREMIERES PLANTULES DETECTEES DANS LA REGION

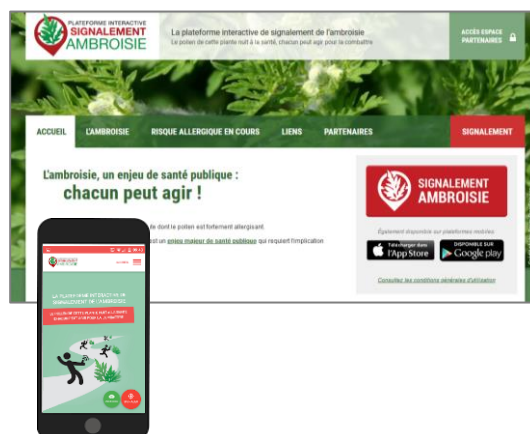
En 2020, les premières prospections réalisées ont permis de repérer des plantules d'ambrosie dès le début du mois d'avril. A la mi-mai, les observations réalisées sur le terrain ont permis d'identifier l'état d'avancement de l'ambrosie sur le territoire :

Dép.	Territoire d'observation	Stade de l'ambrosie
01	Bourg-en-Bresse	2 feuilles développées
03	Secteur Montluçon	Jeunes plantules à 2 feuilles développées
03	Secteur Bessay-sur-Allier	4 à 6 feuilles développées
15	Secteur Molompize	2 à 4 feuilles développées
26	Plaine de Valence	8 feuilles développées
63	Secteur Issoire	2 à 4 feuilles développées
73	Nord Chambéry	4 à 6 feuilles développées

Pour rappel, si vous constatez la présence d'ambrosie sur votre territoire, pensez à la signaler via :

- L'onglet « Signalement ambrosie » de la plateforme www.signalement-ambrosie.fr ;
- L'application mobile « Signalement ambrosie » ;
- Mail à l'adresse contact@signalement-ambrosie.fr ;
- Téléphone au 0 972 376 888.

Cette plateforme constitue **l'outil national officiel de signalement de l'ambrosie**, développé à la demande de Agence Régionale de Santé et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



UNE LUTTE OBLIGATOIRE

Le [décret n° 2017-645 du 26 avril 2017](#) définit que :

- Des mesures sont susceptibles d'être prises pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des ambrosies : surveillance, actions de prévention, gestion et entretien des espaces, destruction des spécimens, information du public, diffusion des connaissances etc. ;
- Le préfet de département détermine par arrêté les modalités d'application des mesures de lutte contre les ambrosies prévues par la loi.

De plus, [l'arrêté du 26/04/2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé](#) vient compléter ce décret en **interdisant l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat de ces espèces.**

En 2019, **des arrêtés préfectoraux ont été entérinés dans les 12 départements de la région** Auvergne-Rhône-Alpes : ils détaillent les actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'ambrosie et les modes de gestion adaptés selon la situation. Vous pouvez consulter l'ensemble de ces documents sur le portail ambrosie.fredon-aura.fr - [rubrique réglementation](#).

PLAQUETTE « LUTTER CONTRE L'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE »

Les secteurs agricoles sont fortement impactés par l'ambroisie, il est nécessaire d'agir pour restreindre sa progression sur le territoire.

Ce document, à destination notamment des agriculteurs et des partenaires techniques, reprend les **principaux leviers de lutte préventive et curative à mobiliser pour maîtriser efficacement contre l'ambroisie en milieu agricole** :

- Les éléments de reconnaissance de l'ambroisie ;
- La lutte en culture ;
- La lutte en interculture ;
- Le nettoyage des engins agricoles.

Document disponible sur ambroisie.fredon-aura.fr - rubrique documentation.



PLAQUETTE « AMBROISIE : GERER SA PRESENCE DANS LES COLLECTIVITES »



La collectivité joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'ambroisie. Elle assure notamment la gestion des signalements d'ambroisie présents sur son territoire.

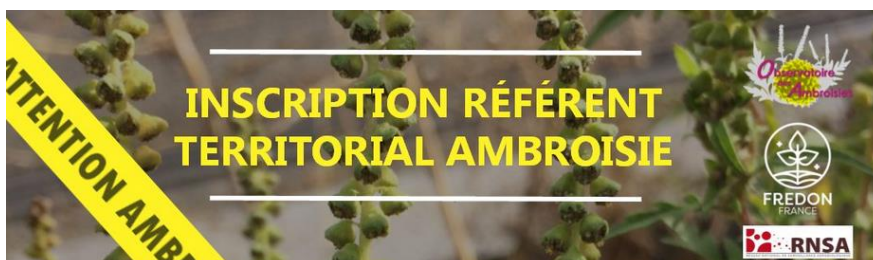
Cette brochure, à destination des élus et des agents techniques des collectivités, **présente les principaux éléments pour mieux connaître et assurer la bonne gestion de l'ambroisie dans les collectivités** :

- Les principales informations relatives à l'ambroisie ;
- Un point sur la réglementation en vigueur ;
- Le rôle et les missions du référent communal ;
- Des solutions préventives et curatives pour gérer efficacement la présence de cette adventice dans les collectivités.

Document disponible sur ambroisie.fredon-aura.fr - rubrique documentation.

DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNAUX

Les collectivités sont invitées à **nommer dès que possible leurs nouveaux référents ou confirmer la poursuite de missions des référents déjà désignés** en remplissant le [formulaire d'inscription des référents territorial ambroisie](#). Dès validation, la mairie et le référent ambroisie recevront un mail de confirmation ainsi que des identifiants pour la plateforme de signalement. Nous sommes conscients que la situation particulière de cette année (crise sanitaire liée au Covid 19 et élections municipales en cours) a pu impacter la désignation des référents de votre commune. Toutefois, **il est encore temps de désigner un interlocuteur « Ambroisie »** (même momentané) pour lancer la campagne de lutte 2020 sur votre territoire.



UNE EQUIPE MOBILISEE POUR ACCOMPAGNER LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

FREDON Auvergne-Rhône-Alpes est chargé par l'Agence Régionale de Santé de l'animation du plan régional de lutte contre l'ambrosie. Ainsi, nous nous tenons à votre disposition localement pour vous appuyer dans :

- L'accompagnement technique de terrain : reconnaissance de la plante, gestion de la lutte, gestion de cas de médiation difficiles...
- La réalisation d'interventions techniques sur la thématique « Ambrosie » ;
- L'organisation d'évènements en lien avec la gestion de l'ambrosie.

Dans le cadre de ces accompagnements, **l'équipe ambrosie de FREDON AuRA organisera également les réunions de début de campagne**. Compte tenu des précautions sanitaires à respecter pour faire face au Covid 19, ces réunions seront programmées sous la forme de **webconférences pour répondre aux questions techniques**. **Des réunions sur le terrain (maximum 10 participants)** viendront ensuite compléter ces échanges.

Pour toute question ou pour organiser des réunions sur votre territoire, contactez votre animateur local (voir carte ci-après).

Animation du plan régional de lutte contre l'ambroisie - Organisation territoriale FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

■ Vos interlocuteurs dans la Loire :

- Frédéric CARAY
- Lucie GOURBAULT
- Florian LUCAS

Tel : 04.73.42.16.29

Mail : ambroisie42@fredon-aura.fr

Mail : ambroisie03@fredon-aura.fr

Mail : ambroisie63@fredon-aura.fr

■ Vos interlocuteurs en Auvergne :

- Frédéric CARAY
- Lucie GOURBAULT
- Florian LUCAS

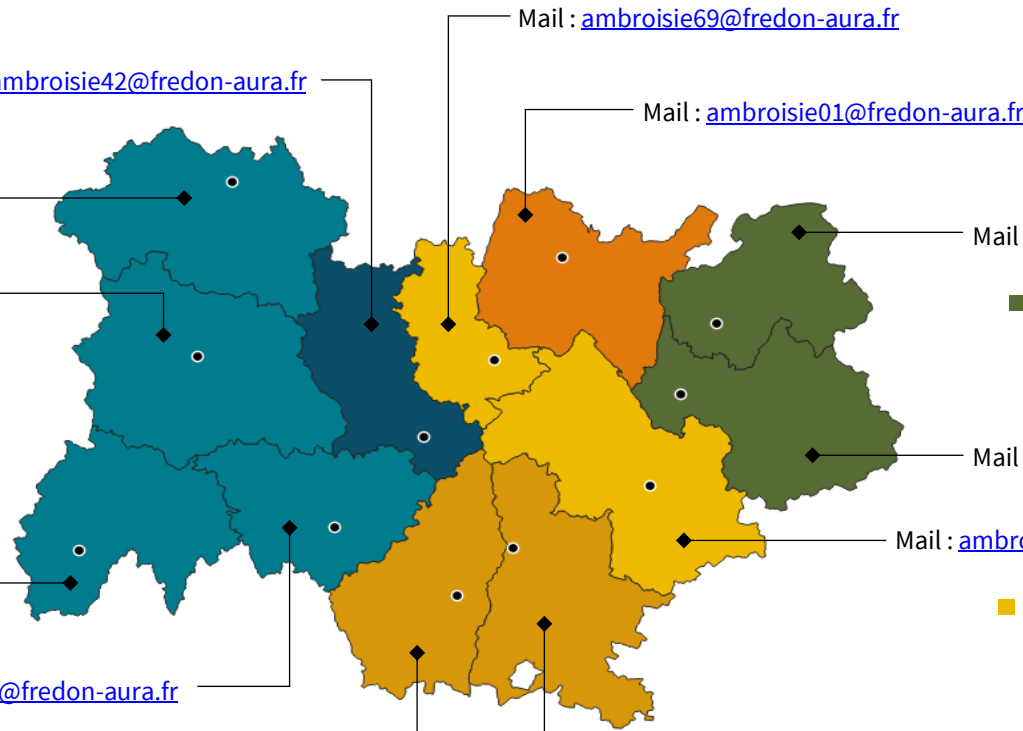
Tel : 04.73.42.16.29

Mail : ambroisie15@fredon-aura.fr

Mail : ambroisie43@fredon-aura.fr

Mail : ambroisie07@fredon-aura.fr

Coordination régionale : Christophe BRAS - Assistant : Charly TRAVERSINO - ambroisie@fredon-aura.fr - 04.37.43.40.70



■ Vos interlocutrices dans l'Ain :

- Léa BERTHELIER
- Noémie CHEVAUCHET

Tel : 04.74.45.56.56

■ Votre interlocutrice pour les Savoie :

- Marie-Hélène PLAVERET

Tel : 04.79.33.46.89

■ Vos interlocuteurs en Isère et Rhône :

- Aude SIMIEN
- Charly TRAVERSINO

Tel : 04.37.43.40.70

■ Votre interlocuteur en Ardèche et Drôme :

- Alexandre GAUTHIER

Tel : 04.75.55.37.89

Mise à jour : avril 2020